

Le 16 novembre 2010

Voici la liste des documents déposés à la Commission pour le projet Usine AP50 Jonquière.

Diapositives :

- Déversements et infrastructures de protection (2 pages)
- Technologie AP - Phases de développement (1 page)

Réponses aux questions :

Q1-Quantités exactes du déversement de boues rouges de 2009

R1- Voir Annexe

Q2-Quelle est la classification du résidu de bauxite (boue rouge) ?

R2- Au sens de la Directive 019, le résidu de bauxite (boue rouge) se qualifie comme un résidu minier à faibles risques. Le site d'entreposage de Jonquière est autorisé en vertu d'un certificat d'autorisation du MDDEP. Sa gestion est encadrée par l'attestation d'assainissement de Vaudreuil dans le cadre du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI).

Q3-Historique des déversements au Complexe Jonquière

R3- Voir Annexe

Lise Castonguay, porte-parole  
Rio Tinto Alcan

Audiences du BAPE – Projet AP50 – Rio Tinto Alcan  
15-16 novembre 2010

Sommaire des événements environnementaux (déversements) récents au Complexe Jonquière

DATE	SITE	Description	MESURES CORRECTIVES	IMPACT	Classification des urgences environnementales du MDDEP	AUTRES INFORMATIONS
6 avril 2007	Vaudreuil	Déversement de résidus de bauxite (boue rouge) dans l'émissaire C qui se rend au Saguenay à l'occasion du bris d'une conduite menant les résidus au site de disposition de résidus de bauxite (SDRB), causant le déversement de 49 tonnes de substance (40% solide sous forme de particules en suspension, 60% caustique à faible concentration)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage du ruisseau du Capitaine pour éviter entraînement vers le Saguenay</li> <li>• Mesures correctives évaluées à 1,3 M\$</li> </ul>	Impact négligeable vu le fort taux de dilution dû au fort débit du Saguenay et la faible concentration de caustique	Données non disponibles	Amende de 130 000 \$
7 juin 2008	Vaudreuil	Perte à l'atmosphère à l'usine de fluorure (743 kg de HF gazeux)	Vérification des interrupteurs de transfert automatique et réparation afin d'assurer un transfert vers le système d'épuration d'urgence	Impact faible	Catégorie 1 (susceptible d'avoir un impact mineur)	
22 juillet 2008	Vaudreuil	Déversement de liqueur caustique à l'émissaire C en provenance de UAV en raison d'une infiltration (0,01T)	Nettoyage des puits par camion vacuum et changement de valve ; installation d'un muret autour du puits	Impact très faible	Catégorie 1 (susceptible d'avoir un impact mineur)	

20 août 2008	Vaudreuil	Déversement de résidus de bauxite (boue rouge) qui se rend au Saguenay à l'occasion du bris d'une conduite causé par un fournisseur de RTA à l'occasion de travaux effectués sur une conduite menant les résidus au site de disposition de résidus de bauxite (SDRB) ; quantité déversée de 100 m <sup>3</sup>	EPR Inspection ligne, bassin de captation, doublement de valve, deux instruments de contrôle... Système de colmatage de regards]	Impact visuel seulement; pas d'impact sur faune et flore	Catégorie 2 (susceptible d'avoir un impact significatif)	Amende de 50 000\$ pour RTA (une amende séparée pour le fournisseur impliqué)
17 septembre 2008	Vaudreuil	Déversement d'acide sulfurique à l'occasion d'une défectuosité d'un mécanisme de remplissage d'un réservoir (valve défectueuse)	Programme "zéro déversement" visant à identifier toutes les sources possibles d'incident et apporter des travaux correctifs	Aucun effet sur faune et flore; pH du ruisseau rapidement revenu à la normale	Catégorie 1 (susceptible d'avoir un impact mineur)	Note : Cet événement fait présentement l'objet de procédures pénales
20 avril 2009	Energie électrique	Déversement d'huile isolante de transformateur (végétale)(455 L) et infiltration au réseau d'égout	Obturation du drain lors de l'événement	Impact très faible	Catégorie 1 (susceptible d'avoir un impact mineur)	
18 juin 2009	Vaudreuil	Déversement de caustique à l'émissaire C, augmentation de pH pendant 50 minutes (faible quantité, difficile à évaluer)	Amélioration du scellement des regards dans les zones critiques	Impact très faible	Catégorie 1 (susceptible d'avoir un impact mineur)	

1er décembre 2009	Vaudreuil	Déversement d'huile isolante au sol (500L) au centre énergétique de Vaudreuil	L'huile a été ramassée avec un camion vaccum à deux reprises afin d'assurer un enlèvement complet de toute trace d'huile. Méthode de travail revue et renforcée	Aucun impact dans le milieu	Catégorie 1 (susceptible d'avoir un impact mineur)	
5 février 2010	Vaudreuil	Déversement de boues rouges à l'intérieur du Complexe, secteur UAV, cheminement via réseau de drainage et confinement complet dans le bassin d'urgence 1A (quantité évaluée à 5T)	Installation d'interrupteurs de fermeture et améliorations de la programmation de contrôle	Aucun impact dans le milieu	Catégorie 1 (susceptible d'avoir un impact mineur)	Signalement au MDDEP même si aucun déversement dans le milieu
8 mars 2010	Arvida	Déversement de 845 L d'huile hydraulique dû au sectionnement d'une ligne à la presse d'anodes d'Arvida	Rehaussement des drains de fond afin de créer un bassin de rétention et ajout d'un séparateur d'huile	Faible impact le long du Saguenay sur une courte distance	Catégorie 1 (susceptible d'avoir un impact mineur)	
30 mars 2010	Vaudreuil	Déversement de diesel dû au bri d'une conduite aérienne de diesel du centre de calcination (25 000 l. déversés mais moins de 900L au Saguenay via l'émissaire C)	8 mesures correctives axées sur amélioration du réseau, des systèmes de détection et de contrôle de niveau de réservoir	Estacades et boudins installés.  Pas d'espèces animales susceptibles d'avoir été en contact direct donc pas d'impact sur faune	Catégorie 1 (susceptible d'avoir un impact mineur)	
22 août 2010	Arvida	Déversement d'huile hydraulique (150 L) en	Détournement et confinement complet dans le bassin	Aucun impact dans le milieu	Catégorie 1 (susceptible d'avoir un impact mineur)	Signalement au MDDEP même si aucun déversement

		provenance du cylindre du centre de coulée Arvida ;	d'urgence 1A			dans le milieu
7 novembre. 2010	Vaudreuil	Déversement de 90 litres de liqueur de procédé (mélange de bauxite de liquide caustique et d'alumine) dans le ruisseau Croft, en raison du bris d'une composante d'un équipement nouvellement installé (broyeur)	Sceller les regards impliqués, autres mesures à préciser selon enquête approfondie	Faible – le pH est monté à 10.4 pour environ une trentaine de minutes	Catégorie 1 (susceptible d'avoir un impact mineur)	

## Classification des urgences environnementales

### Urgences environnementales de catégorie 1

Les urgences environnementales de catégorie 1 peuvent présenter une des caractéristiques suivantes (à titre indicatif) :

- Les conséquences de l'urgence environnementale sur l'environnement et les habitats sont mineures et faciles à identifier  
ou
- les conséquences de l'urgence environnementale sont facilement contrôlables par des moyens d'intervention habituels, bien connus et bien rodés  
ou
- les impacts sur les biens sont relativement mineurs et la santé humaine n'est pas affectée.

Exemple : Accident de camion avec déversement de son réservoir de diesel

### Urgences environnementales de catégorie 2

Les urgences environnementales de catégorie 2 peuvent présenter une des caractéristiques suivantes (à titre indicatif) :

- L'événement concerne une ou des matières dangereuses susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement  
ou
- les conséquences de l'urgence environnementale sur les êtres humains, l'environnement ou les habitats sont importantes et difficile à identifier  
ou
- le contrôle de l'événement est complexe et oblige la mise en œuvre de moyens particuliers  
ou
- l'événement désorganise momentanément la population touchée, les pertes matérielles peuvent être importantes et la santé de la population est menacée ou peut être affectée.

Exemple : Déraillement de train de transport de matières dangereuses avec déversement de différents produits

Par mesure de précaution, une urgence environnementale peut être classée dans la catégorie 2 si elle est susceptible de présenter une des caractéristiques décrites ci-dessus.

### Urgences environnementales de catégorie 3

Les urgences environnementales de catégorie 3 peuvent présenter une des caractéristiques suivantes (à titre indicatif) :

- L'événement concerne une ou des matières dangereuses susceptibles d'avoir un impact très important sur l'environnement  
ou
- les conséquences de l'urgence environnementale sur les êtres humains, l'environnement et les habitats sont catastrophiques  
ou
- les conséquences de l'événement sont difficilement identifiables; la situation est hors de contrôle  
ou
- l'intervention d'urgence oblige la mise en place de mesures d'envergure nécessitant la contribution de nombreux organismes  
ou
- la santé physique et/ou psychologique de la population est affectée; les pertes matérielles peuvent être importantes  
ou
- l'information auprès des citoyens et des médias représente un défi majeur et nécessite la mise en œuvre de moyens importants.

Exemple : Verglas de janvier 1998

Par mesure de précaution, une urgence environnementale peut être classée dans la catégorie 3 si elle est susceptible de présenter une des caractéristiques décrites ci-dessus.